

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE A L'AMENAGEMENT D'UNE ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE 23 HECTARES, PARC D'ACTIVITES RENE MONORY A CHATELLERAULT

Par arrêté n° 2018/AU/ 83 en date du 19 novembre 2018, monsieur le maire de Châtellerault a prescrit l'ouverture de l'enquête publique **préalable à l'aménagement d'une Zone d'Activités Économiques, Parc d'Activités René Monory** à Châtellerault. Ce programme d'aménagement, faisant suite à une première phase réalisée en 2010, comporte 7 îlots et s'étend sur 23 hectares.

Monsieur Louis CAUDRON, a été désigné commissaire-enquêteur par décision n° E18000202/86 en date du 2 novembre 2018.

L'enquête publique se déroulera du **LUNDI 10 DECEMBRE 2018 à 9h au VENDREDI 18 JANVIER 2019 à 16h.**

Le **dossier d'enquête publique** sera consultable à l'Hôtel de Ville, **dans le péristyle de la mairie**, aux jours et heures d'ouverture au public (les lundi, mercredi, jeudi de 8h à 17h, le mardi de 9h à 17h et le vendredi de 8h à 16h).

Il sera également consultable sur le site internet de la ville de Châtellerault : <https://www.ville-chatellerault.fr>.

Le commissaire-enquêteur recevra le public dans les locaux de l'Hôtel de Ville, **espace Clémenceau** :

- **LUNDI 10 DECEMBRE 2018** de 9h à 12h,
- **MERCREDI 9 JANVIER 2019** de 14h à 17h,
- **VENDREDI 18 JANVIER 2019** de 13h à 16h,

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête prévu à cet effet, ou formulées par courrier adressé à : **Monsieur le Commissaire-Enquêteur, (enquête publique sur l'aménagement d'une zone d'activités économiques - Parc d'Activités René Monory), Mairie de Châtellerault – service santé publique/sécurité civile - 78, boulevard Blossac - 86100 CHATELLERAULT.**

Les observations pourront également être formulées sur le registre dématérialisé accessible depuis le site internet de la ville : <https://www.ville-chatellerault.fr>.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie et sur le site internet de la ville : <https://www.ville-chatellerault.fr>, consultable par le public pendant 1 an à compter de la clôture de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Le Maire
Jean-Pierre ABELIN